

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trois décembre deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-sept heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 4

N°2020/09

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Décision modificative n°1, section de fonctionnement.

La Présidente expose au Conseil d'administration qu'il est nécessaire de voter une décision modificative portant sur la section de fonctionnement du budget de la crèche municipale, afin d'alimenter les articles liés à la rémunération du personnel de la crèche en cette fin d'exercice budgétaire.

En conséquence, Madame la Présidente présente le détail de la décision modificative envisagée par articles et chapitres, via un document annexé à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	- 10 000 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	+ 10 000 €

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative portant sur le budget de la crèche, s'équilibrant en dépenses et en recettes tel qu'il est détaillé en annexe ;

DONNE POUVOIR à la Présidente du Conseil d'administration pour signer tous les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

